

ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET ÉOLIEN DE KER ANNA

Faisant parti des plus de **85 % des Plumetais pétitionnaires s'opposant à ce projet** et faisant parti du comité d'administration de l'association « La plume au vent », j'exprime par cet avis, mon opposition clairement à ce projet .

Je réside au 1, Tresnel 22210 PLUMIEUX et donc à **750 mètres du lieu d'implantation de ce projet, et je serais donc directement impacté par ses multiples nuisances s'il voyait le jour.**

Il suffit de se rendre à ses coordonnées 48°05'34.98" Nord 2 °37'11.20"Ouest pour comprendre mon exaspération.

En effet, de chez moi, face Nord je peux déjà voir se superposer les 2 parcs de Plumieux-St Étienne du gué de l'Isle et celui de La Ferrière, soit 16 éoliennes. Au pignon, face Est, se sont les 16 éoliennes des Parcs de Ménéac, Mohon, La Trinité Porhoët et St Malo des 3 fontaines. Au Nord Est se sont les 14 éoliennes des 3 parcs de La Prennessaye, Saint Barnabé et Bréhan avec 14 éoliennes.

Se sont donc 46 éoliennes que je peux voir directement de chez moi ! Autant le dire, la nuit tombée, j'ai comme l'impression d'être encerclé par une guirlande de Noël qui clignote, mais toute l'année ...

Il ne manquait plus que ces 5 éoliennes de plus, à 750 mètres qui plus est, côté Ouest ...

Il suffit de faire 1 Km et de se rendre au lieu-dit tout proche « la belle étoile » (point haut du secteur) pour observer un panorama de **quelques 140 éoliennes (!!!), toutes situées à moins de 20 Km autour de la forêt de Lanouée.**

Ce simple constat, vérifié et vérifiable, devrait suffire aux preneurs de décisions pour comprendre le pourquoi des 85 % de pétitionnaires, et les multiples créations d'associations luttant contre cette surdensité d'éoliennes sur notre secteur.

Le laxisme et la naïveté qui ont prévalu ces 10 dernières années semble n'avoir eu pour conséquence que d'exacerber encore plus l'appétit de ces vendeurs de vent.

Jamais ce projet de parc éolien éolien aurait du voir le jour !

En effet, **le vote accréditant le lancement de l'étude du projet ne semble pas régulier**, du fait que 4 conseillers municipaux étaient directement intéressés par ses répercussions financières. 3 de ces conseillers ont participé au vote, alors qu'ils auraient dû en toute logique et tout honneur s'abstenir. **Comment peut on être juge et partie, décideur et bénéficiaire à la fois. Que cela soit voulu ou non, nous sommes ici clairement en présence d'un conflit d'intérêts.**

Sous la pression, de l'association la plume au vent, un nouveau vote du conseil municipal de Plumieux a eu lieu, régulier cette fois car sans la participation des élus directement intéressés par les conséquences du résultat du vote.

Le résultat a été sans appel, et **le conseil municipal par son vote, a exprimé clairement son opposition à l'ensemble des projets éoliens sur la commune. Cela reflétant logiquement l'avis de la population qui l'a élu.**

Mais trop tard, le mal avait été fait, et le premier vote a été validé en préfecture.

Résumons : une pétition regroupant 85 % de la population adulte s'opposant aux différents projets, et un vote du conseil municipal en date du 19 octobre qui, pour ce projet de Keranna en particulier a recueilli 3 votes pour, et 6 votes contre...

Cette enquête publique devrait, et en premier lieu, se baser sur ces 2 faits et constatations.

Sans en discourir longuement (il y a tellement à dire ...) sur les innombrables nuisances que posent la présence de ces machines, il me semble important de poser simplement cette question :

QU'EST CE QU'ONT A GAGNER LES HABITANTS DE PLUMIEUX A ACCEPTER CES 5 EOLIENNES DE PLUS?

Je ne vois personnellement que des inconvénients.. :

- Pollution visuelle, accentuée dans le cas présent par pléthore d'éoliennes déjà implantées dans les environs immédiat. flashes lumineux, effets stroboscopiques des pâles, dénaturation du panorama, etc...

Si ce projet voyait le jour, de ma porte d'entrée, je verrais ces 5 éoliennes dominer les toits des maisons de mon village de Tresnel. Triste perspective...

- Pollution auditive, bruits, sifflements du vent dans les pâles. Vu ma localisation, il est clair que je serai impacté par cette nuisance. Les vents dominants et les plus forts venant principalement de l'ouest et du Sud-ouest, là même où seraient situés ces 5 éoliennes... J'en veux pour preuve qu'il suffit de se rendre au lieu dit « Le bois courtel » en Plumieux pour être dans une situation similaire par rapport au parc des landiers en Plumieux. Il suffit de constater..
- Dépréciation du foncier bâti et non bâti. Je réside au 1, Tresnel, mais je suis également et depuis peu propriétaire d'une maison en attente de rénovation au 46, Foyer 22 210 PLUMIEUX (à 950 m de ce parc...). Et également copropriétaire d'un hangar au 22 ZA de La Cohue 22 210 PLUMIEUX mon lieu de travail, où des éoliennes se situent déjà à 850 m ...

- Effets sur la santé particulièrement dus aux infra-sons émis en continu. Bien des rapports et études sérieuses ont été faites à ce sujet par des médecins, cardiologues et acousticiens.

L'entreprise Pacific hydro qui est un des leader mondial dans la fabrication d'éoliennes a reconnu que les éoliennes émettaient des infra sons et que ceux ci étaient dangereux pour les riverains vivant à proximité.

Le droit du travail français prend en compte l'exposition aux infra sons des salariés travaillant 8 heures par jour pour l'industrie éolienne ; pour les riverains, qui eux les subissent continuellement, il n'est en revanche rien prévu... Rien n'arrête les infra sons, pas même des haies ou des murs. Seules de très longues distances les atténuent.

Le syndrome éolien est caractérisé par une douzaine de symptômes qui diffèrent selon les personnes (problème d'acouphènes, de sommeil, de concentration, cardiaque, etc ...). Je n'invente rien. Tout cela a déjà été prouvé par des gens sérieux, compétents et professionnels.

- Pollution environnementale : il s'agit tout de même de bétonner des terrains normalement destinés à la culture et l'élevage (400 m3 de béton par éolienne) et d'y faire des voies d'accès aux éoliennes en lieu et place de terre cultivable...

L'endroit du projet se situe au milieu de terrains ayant, en grande partie, encore préserver leurs talus arboré. De nombreuses plantations récentes (10 à 15 ans) ont agréablement embellis les lieux (poiriers, peupliers, haies,) Les champs de Myscanthus sont particulièrement appropriés comme étant un véritable lieu de refuge durable pour la faune locale. Cela a indéniablement permis à la biodiversité locale de prospérer. Il y a même 4 étangs à proximité immédiate dont un dans un bosquet. Je connais bien ce lieu pour les promenades agréables (à pied ou à vélo) que je peux y faire avec mes 2 enfants de 6 ans.

La société Quénéa n'a, à ce jour et à ma connaissance, organiser aucune rencontre ou réunion directe avec la population pour parler de son projet. Je n'ai reçu de leur part qu'un message dans ma boîte aux lettres m'indiquant de les contacter pour plus de renseignements.

Je demande à ce que le mât de mesure du vent installé par Quénéa et qui se trouve à 200 m de chez moi avec ses 2 points lumineux rouges (l'un à 40 m, de hauteur, l'autre à 80) soit retiré et intégralement démantelé lorsque ce projet sera annulé.

J'ai fait le choix de continuer à vivre dans la campagne qui m'a vu naître, en faisant ce choix je ne m'attendais pas à être envahi par des buildings de plus de 100 mètres de hauteur et qui en plus bougent...et à lutter contre leurs **prolifération tous azimuts**

La construction d'éoliennes industrielles est un des facteurs principaux qui accentuera et accélérera la désertification rurale. Nos communes de Plumieux et Saint Etienne du gué de l'isle, dont la démographie est redevenue croissante ces dernières années, ne méritent pas et n'ont vraiment pas besoin de ça.

Je ne suis pas un anti éolien, mais étant entouré par ces machines, j'ai du me documenter, et je n'y vois rien de très réjouissant. Cette fausse écologie masque très mal une forme nouvelle de capitalisme où règnent la spéculation et un enrichissement de certains au détriment de beaucoup d'autres.

Les habitants de Plumieux et des communes environnantes s'étaient jusqu'à aujourd'hui, peu ou pas opposés à la présence de ces éoliennes, et ont, de ce fait déjà largement contribué localement à l'atteinte d'objectifs de production fixés qu'ont leur à imposer bien malgré eux.

Mais aujourd'hui au vu de leur nombre important sur le secteur : nous disons **STOP, c'est assez, et c'est même déjà trop !**
Ce n'est plus raisonnable et encore moins raisonné !

CRITIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Par manque de temps, je n'ai malheureusement pu que la survoler. Malgré tout, je trouve qu'elle minimise souvent les nuisances et qu'elle semble très approximative dans de nombreuses thématiques pourtant essentielles.

On nous parle de terres destinées principalement à la culture, en ne précisant pas assez qu'il s'agit également de terres destinées à l'élevage (bien qu'ils soient listés). Que se soit en prairie et hors sol. En lisant cette étude, on croirait presque que le lieu d'implantations des machines est un désert uniquement destiné à la culture, c'est omettre que de nombreux élevages (avicole, porcine ou laitiers) se trouvent à proximité immédiate si ce n'est dans cette zone même ...

L'impact sur la santé humaine ne m'a pas semblé avoir été abordé. L'impact sur les élevages encore moins. Pourtant, leurs nombres est tel qu'on en trouve dans tous les villages environnants (Keranna, Les maisons rouges, Tresnel, Saint Leau, Gas de bois, Le Guindard, Foyer, etc...) tous limitrophes de cette zone.

Des nuisances sur les élevages (perte de niveau de production et productivité, infertilité, maladies, problèmes de nutrition

et d'abreuvement, etc ...) ont été constatées en présence de ces machines (cf arrêté du Préfet de Loire Atlantique joint à cet avis d'enquête publique par une personne pétitionnaire) Il ne me semble pas que ces problèmes ont été abordés dans cette étude.

Oui, il y aura des impacts écologiques, visuel, sonore et ceux ci seront majeurs .

Impacts sanitaires (les infra sons, sont ils abordés dans cette étude?)

J'ai vu que de nombreux clichés ont été présentés. On y voit d'ailleurs beaucoup de projections avec déjà des éoliennes présentes. Mieux que cet album aux innombrables photos, **je propose aux décideurs de se rendre directement au pied du mât de mesure du vent de la société Quénéa, une journée ensoleillée d' hiver. Cela permettra une véritable prise de conscience pour se rendre compte de l'impact visuel !**

P 59 Il est question des servitudes. Concernant les servitudes radiotéléphoniques, il est indiqué « Réseau téléphonique-téléphonie mobile France Telecom et les autres opérateurs de téléphonie mobile (SFR, Bouygues Telecom) ont fait savoir que le projet n'aura pas d'incidence sur leurs réseaux. «

Le porteur de projet est il au courant que la société Free (qui n'a visiblement pas été interrogée) est en train d'installer une antenne à proximité immédiate (50 m?) du site des aérogénérateurs ? Cf Permis de construire n° DP 022 288 18 50001 Arrêté du 20 avril 2018.

La population locale n'est pas opposé au progrès, surtout lorsque celui ci est cette fois réellement tangible et sert utilement la population ...

Il est à préciser que d'après les scientifiques, les effets des ondes ne s'additionnent pas entre eux mais se multiplient.

A cause de mon manque de temps m'empêchant d'examiner plus en détail cette « étude d'impact », je me prononcerai donc essentiellement sur les conclusions avec les tableaux récapitulatifs. Et notamment sur se qui me tient le plus personnellement à cœur.

Archéologie ;

Dans l'étude d'impact, il est écrit p 145 « La DRAC signale la présence d'une trentaine de sites archéologiques sur la commune de Plumieux. Les deux sites archéologique les plus proche sont situés au lieu-dit « SaintLeau » et au niveau du terrain de football à 1360 m. Dans la colonne correspondant aux « **enjeux et niveaux de sensibilité** » il est logiquement mentionné la mention « **fort** ».

Il ne serait en être autrement car il s'agit tout de même « **d'une trentaine de sites** » exprimé d'une manière comme si nous n'étions pas à un site près ...**Chaque site est important !**

On voit très clairement que le porteur de projet n'a fait que survoler cette thématique. **Car le site le plus proche connu n'est pas à 1360 m, mais à 570 mètres de la zone du projet ! Un autre se situe à 1000m.**

Cf PROSPECTION - INVENTAIRE NORD DE LA HAUTE-BRETAGNE ARRONDISSEMENTS DE DINAN (22), SAINT-BRIEUC (22), GUINGAMP (22), RENNES (35), FOUGERES (35), SAINT-MALO (35) REGION BRETAGNE 2012 par Madame BIZIEN-JAGLIN Catherine Cordonnées Lambert II étendue : X = 229 830 Y = 2356 640 Site du grand Bocmé, situé de part et d'autre de la voie communément appelé sur le secteur (et on ne saurai pourquoi) « voie romaine »

L'étude d'impact n 'aborde pas les nombreux autres sites archéologiques également présents en grand nombre sur la commune de Saint Étienne du gué de l'isle (dont celui exceptionnel de la ville Caro sur 44 000 m²), celui de la ville hervault ou encore un autre également au Grand Bocmé jouxtant cette même voie « dite romaine » Celle là même qui traverse ce projet de Keranna... !

Bien d'autres sites sont proches comme celui de Tresnel PROSPECTION-INVENTAIRE BASSIN OCCIDENTAL DE LA MOYENNE VILAINE, CENTRE BRETAGNE, TREGOR par Maurice GAUTIER Numérotation de la fiche : 37

Géoréférencement (Coordonnées Lambert) : Zone II X : 168 395 Y : 2391 792

Il s'agit ici du site de l' » étude d'impact »dit de « St Leau à 1360 mètres considéré comme « le plus proche » p 145...

Ils sont nombreux et lorsque l'on constate que l'on en trouve encore en 2012, il est à parier que bien d'autres seront certainement encore découvert à l'avenir.

Le fait est qu' il se trouve le long et à proximité de cette voie presque totalement rectiligne sur une longueur de (chose exceptionnelle) 7 500 mètres , de nombreux sites archéologiques dont 2 au grand Bocmé en Saint Etienne du gué de l'isle, avec encore un autre... en plein dans le parc éolien déjà existant sur la commune !

3 fiches d'enregistrements de découverte à la DRAC- SRA ont été faites par Catherine Bizien-Jaglin. 2 au grand Bocmé(avec des clichés vue aérienne de 2000 et 2005) et **un site au lieu dit la fontaine des joies à 125 mètres du pied d'un mât d'une éolienne sur le site du parc Saint Étienne du gué de l'Isle -Plumieux et ... à 5 mètres de la voie d'accès au mât de l'éolienne n°3... ! Cf Cordonnées Lambert II étendue : X = 231 605 Y = 2357 860 Section . Parcelle 126**

ZA

Pour les promoteurs, la construction d'éoliennes à proximité immédiate de sites archéologiques ne semblent donc visiblement poser aucun problème...

Qu'il s'agisse de traces, vestiges, ensembles d'enclos et d'habitat datant de l'âge de fer, il y a 2000 ans, ou du patrimoine actuel du 21^{ème} siècle, les constructeurs d'éoliennes semblent s'en désintéresser complètement, du moment qu'ils laissent leurs traces à eux d'une manière cette fois encore plus durable ... Qui sait ? Dans 2000 autres années, on dira que ses 350 ou 400 mètres cubes de béton présents dans le sol devaient être des fondations de buildings qui devaient être très haut et construit on ne sait pourquoi à l'écart des grandes villes ... !

On pourrait en sourire, mais la réalité est que les éoliennes vont désormais concurrencer de part leur nombre et leur position ces sites archéologiques.

Toujours sur la même ligne du tableau p 145 colonne « recommandations à mettre en œuvre » Il est indiqué je cite « les sites identifiés par la DRAC ne sont en rien impactés par l'aménagement du parc ».

Au vu des constatations et erreurs commises (et décrites ci dessus) sur le premier parc de Saint Étienne du gué de l'Isle – Plumieux (le site archéologique de la fontaine de joie à 5 m d'une voie d'accès à un mât...), nous ne pouvons qu'en douter et recommander la plus grande prudence et de prévoir des moyens supplémentaires, tangibles et conséquents, cela en coordination avec la DRAC et le SRA lors des terrassements des voies d'accès et creusement des fondations. Les 2 communes comptant près de 6 fois plus de sites archéologiques que d'éoliennes (pour le moment)

Le secteur avec notamment cette voie allant de Bel Air-La ville Caro, passant par Kermaria, Keranna, Tresnel, Le linio, foyer et le grand Bocmé est, je l'ai démontré, particulièrement sensible en la matière.

Je connais ma terre, celle qui m'a vu grandir et je l'aime telle qu'elle est !

Que dire en ce qui concerne nos monuments historiques ?

Quénéa a concernant ses propres « recommandations à mettre en œuvre » affirmés qu'ils devront « en tenir compte dans les choix de localisation des équipements ».

Mais cette localisation ne repose que sur un seul et unique fondement : celui de se situer à tout prix à plus de 500 m des habitations les plus proches ! Le lieu d'implantation n' a été choisi que pour cette raison.

Où sont les projections visuelles à partir de l'église de Saint Étienne du gué de l'Isle et de sa remarquable porte latérale ? à partir du château du XV et XVII^{ème} siècle ? ou partir des calvaires et statues des cimetières de Plumieux et Saint Étienne ? Etc ...

Ses projections sont absentes car les éoliennes de Keranna seront, une fois de plus, visibles comme c'est déjà le cas avec d'autres sites éoliens déjà visibles et observables à partir de ces monuments inscrits...

Les enjeux et niveaux de sensibilité y sont pourtant une nouvelle fois classés comme « fort »

p 146 enjeux et niveaux de sensibilité des perceptions visuelles du site du projet dans le secteur, les Semi-éloignées à lointain , il est question d'une huitaine de kilomètres ...

les outils actuels permettent aisément de prouver que ces aéro- générateurs sont visibles de très loin. Pour cela, il suffit de faire un simple relevé topographique pour constater que ces machines situés à 130 mètres d'altitude du niveau de la mer (base du mât) seront visibles par exemple du point du breuil du chêne en Cléguérec (279 m d'alt) à 35 km de là ! Cela sans qu'aucune colline ou monts ne cache cette visibilité à partir de ce point Et cela sans même aborder la question de la hauteur ni du mât (probablement de 100 ou 120 m de haut) ni de celle des pâles. ...

Là encore, il suffit de parcourir la D66 de nuit pour s'apercevoir que l'on compte en permanence au moins une dizaine ou quinzaine de points lumineux qui clignotent aux alentours (et c'est un minimum). **Le paroxysme étant atteint au niveau du village « la belle étoile » pour ne plus pouvoir être en mesure de faire raisonnablement un décompte tellement ces aéro-générateurs sont nombreux.**

Ce village à cheval sur les communes de Le Cambout et Plumieux est situé à 700 m de ce projet...

Le summum de cette parodie d'étude d'impact étant « la perception sociale » de « **l'énergie éolienne qui bénéficie d'un très bon niveau d'acceptabilité** « le niveau de sensibilité « étant « **jugé comme « faible » ...**

Sur quels sondages la société Quénéa se base t elle pour affirmer cela ? Qui a été interrogés ? Combien ? Où vivent les personnes interrogées? Ils ne s'agit résolument pas de la population locale , qui à 85 % , a signé une pétition en disant STOP aux projets d'éoliennes sur le secteur ! Confortée en plus par un vote du conseil municipal.

Et puis, les reportages sur France 2 et les nombreux journaux télévisés aux actualités récentes **démontrent clairement que les populations sont excédées par ces machines.** C'est ce que la société Quénéa appelle « un très bon niveau

d'acceptabilité « On croit rêver. Cette étude a t elle été faite sérieusement ?

Que penser du démantèlement avec un fond de garantie qui ne couvre que 10 % de son coût réel (hors inflation des 20 prochaines années...)? Qui paiera ? La société Quénéa a t elle seulement eu l'occasion de démanteler une seule éolienne ?

Dire OUI à ce projet serait un grave déni de la démocratie locale vis à vis de la population (pétition) et du conseil municipal.

Dire NON à ce projet, c'est se tenir droit devant soi. C'est ce que j'ai essayé de faire à travers ces quelques lignes ,bien désordonnées je l'admets, et avec le peu de temps qui m'était imparti...

Je souhaite parler ici au nom des anciens qui ne peuvent pas se déplacer, qui m'ont dit que le remembrement a été pour eux parmi le plus grand bouleversement brutal de leurs vies, mais aussi au nom de nos enfants qui hériteront de ce paysage et de l'état dans lequel on l'aura mis et transformé.

La multiplication de ces aérogénérateurs à faible distance des habitations sera un scandale à venir, qui sera au minimum, à la même échelle que l'amiante ou le sang contaminé.

Rappelons que si ce projet se situait en Allemagne ou aux Etats Unis, ce projet ne pourrait pas exister du fait des limites de distance des habitations. Dans la plupart des pays du monde, la distance minimum entre ces machines et les habitations est de 1 500 m. Je me trouve à 720 m de ce projet !

J'ai choisi clairement mon camp, non pas en étant complice de ce scandale, mais en défendant à ma manière la population locale de ces nuisances qui ,n'en doutons pas, seront un jour révélés à cause des multiples problèmes qu'elles engendreront.

Tout cela, pour une faible production due ment constatée et qui est en plus très aléatoire. L'ensemble des actuelles 7 000 éoliennes françaises ne produiraient que l'équivalent d'à peine 3 réacteurs nucléaire (même pas une centrale...) alors qu'elles posent d'ores et déjà de véritables problèmes sur l'ensemble du territoire national aux vues de leur nombre.

Tout cet argent gaspillé (une éolienne = environ 4 millions d'euros) serait tellement plus utile pour sécuriser et entretenir convenablement les centrales actuelles.

Nous produisons déjà plus que ce que nous consommons, nous exportons même. Alors où est l'intérêt ?

Des solutions alternatives bien moins gênantes existent (solaire, méthanisation, hydrogène, bois, etc) il convient de les développer. Les économies d'énergies sont à privilégier. Elles seront bien mieux tolérées que l'omniprésence de ces machines où que l'on pose notre regard.

- _ une pollution infra sonique
- des troubles de santé
- des animaux impactés
- des oiseaux massacrés
- un effet stroboscopique
- une arnaque financière
- un démantèlement complexe
- une pollution des sols
- une dévaluation de l'immobilier
- un rendement électrique faible
- un paysage entaché

Rappelons que le SRE de la Bretagne a été annulé par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 23 octobre 2015 .

Vu l'article R 1334.31 du code de la santé publique (sur le bruit),

Vu l'article 544 du code civil (sur la propriété)

Vu l'article 1382 du code civil (sur les dommages)

j'invoque le principe de précaution.

Gildas BARON 22 210 PLUMIEUX